



2025

Rapport annuel

**Ministère public
Staatsanwaltschaft**

www.vs.ch

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message de la procureure générale.....	3
2.	Direction institutionnelle	6
	2.1. Organisation interne du ministère public	
	2.2. Bureau	
	2.3. Inspections	
	2.4. Assermentations	
	2.5. Journée des procureurs	
	2.6. Formation sismique	
	2.7. Communication	
	2.8. Violences domestiques et maltraitances infantiles	
	2.9. Relations avec les diverses autorités	
	2.10. Modifications législatives	
	2.11. Responsabilité sociétale	
3.	Règlements et directives.....	14
4.	Ressources humaines.....	15
	4.1. Situation générale	
	4.2. Taux de rotation	
	4.3. Unités juristes et greffiers	
	4.4. Procureurs des mineurs	
	4.5. Unités administratives	
	4.6. Formations continues	
	4.7. Activités annexes	
	4.8. Remerciements	
5.	Activité juridictionnelle	21
	5.1. Activité globale	
	5.2. Office central (MPG)	
	5.3. Office régional du Bas-Valais (MPB)	
	5.4. Office régional du Valais central (MPC)	
	5.5. Office régional du Haut-Valais (SAO)	
6.	Finances et informatique	34
	6.1. Finances	
	6.2. Frais de procédure mis à la charge de l'Etat	
	6.3. Informatique	
7.	Remerciements	37

1. MESSAGE DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE



Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la magistrature,
Monsieur le Président du Conseil d'État,
Madame la Conseillère d'État,
Messieurs les Conseillers d'État,

L'article 25 de la loi sur l'organisation de la justice (LOJ) prévoit que, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le procureur général adresse au Grand Conseil chaque année un rapport sur l'activité du ministère public.

En application de l'article 44 alinéa 1 de la loi sur le Conseil de la magistrature (LCDM), ce rapport doit également être transmis au Conseil de la magistrature.

Reprenant les exigences posées par l'article 25 LOJ, le présent rapport contient des informations concernant :

- a) l'organisation interne ;
- b) les instructions de portée générale ;
- c) le nombre et le type d'affaires closes et d'affaires pendantes, et la charge de travail des différentes unités ;
- d) la durée de traitement des affaires ;
- e) l'utilisation des ressources humaines, des moyens financiers et de l'infrastructure ;
- f) le nombre et l'issue des recours déposés contre les ordonnances et les actes de procédure du ministère public ;
- g) la politique criminelle menée par le ministère public.

* * *

Derrière chaque dossier, il y a des vies brisées. Le procureur doit toujours garder à l'esprit la dimension humaine de son travail, en traitant chacun avec respect et dignité. Cette empathie, alliée à la rigueur et à la conscience, apporte de l'apaisement là où il y a eu une faute, un réconfort là où il y a une peine. Le respect de cette souffrance, même lorsqu'elle est invisible, guide nos pas. En tant que procureurs, nous sommes les garants de la Justice, mais pas les garants de la vérité absolue. La vérité, dans sa pureté, nous échappe fréquemment. Elle se cache derrière les récits contradictoires, derrière les silences, derrière les souvenirs effacés par le temps ou la douleur.

Cette année 2025 a été marquée par des décisions importantes et porteuses d'espoir. L'appel lancé par le ministère public a été entendu et s'est concrétisé par l'octroi de

ressources supplémentaires. En effet, dès 2026, l'institution pourra compter sur un procureur, deux greffiers et six secrétaires de direction supplémentaires. Ces moyens additionnels constituent un véritable nouveau souffle dans un contexte particulièrement exigeant. Au cours de l'année écoulée, l'institution a en effet été confrontée au départ ou à l'absence de huit magistrats, en raison de retraite, de nomination, de congés maternité ou d'arrêts maladie.

L'Office régional du Bas-Valais a été particulièrement impacté par le départ d'un magistrat en octobre, la nomination d'un magistrat au poste de Commandant de la Police cantonale, deux absences liées à des congés maternité ainsi que l'arrêt maladie du premier procureur Patrick Burkhalter, atteint du syndrome de Guillain-Barré. L'Office régional du Valais Central a également dû faire face à un départ à la retraite et à un congé maternité, nécessitant une réorganisation interne et un engagement accru des équipes en place. À relever enfin qu'un congé maternité est également intervenu à l'Office régional du Haut-Valais.

Dans ce contexte, l'attribution de nouvelles ressources apparaît comme un soutien déterminant pour assurer la continuité des missions et maintenir la qualité du service rendu.

La maladie du premier procureur Patrick Burkhalter, véritable pilier de son office, a constitué une épreuve particulièrement difficile. Elle l'a touché en premier lieu, tant sur le plan personnel que professionnel, mais elle a également profondément marqué l'ensemble de l'institution. Son engagement, son expérience et son sens des responsabilités font de lui une référence et un soutien précieux pour ses collègues.

Son absence a laissé un vide important, tant sur le plan organisationnel qu'humain, et a nécessité un effort accru de la part des équipes afin d'assurer la continuité des activités. L'institution tient à lui exprimer son soutien et ses pensées les plus sincères dans cette période éprouvante.

Après quatorze années passées au sein du ministère public, Olivier Vergères a pris une retraite bien méritée. Je tiens à le remercier pour les années consacrées à l'institution et pour le travail accompli durant son parcours professionnel et lui adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de vie.

Je tiens également à adresser mes félicitations aux jeunes mamans qui parviennent à concilier leur engagement professionnel et leur vie de famille. Allier responsabilités professionnelles et maternité exige une énergie, une organisation et une force remarquables. Je souhaite saluer leur investissement quotidien et leur adresser toute ma reconnaissance pour l'équilibre qu'elles parviennent à créer entre ces deux sphères essentielles de leur vie.

Cette année a également été marquée par des moments forts, notamment l'assermentation qui s'est tenue à la Maison Supersaxo. L'émotion était particulièrement vive pour moi en arrivant et en découvrant l'ensemble des magistrats déjà réunis, prêts à vivre ce moment solennel. Ce temps suspendu, empreint de gravité et de fierté, a rappelé la portée de l'engagement pris au service de la justice.

La Course de Noël, à laquelle quatorze personnes ont pris part, a également été un moment fort de l'année. Au-delà de la dimension sportive, cette participation collective a illustré l'esprit de solidarité et de cohésion qui unit les collaboratrices et collaborateurs du ministère public.

Je ne saurais conclure ce mot d'introduction sans évoquer les difficultés que nous avons toutes et tous rencontrées lors d'une migration informatique. Cette transition, nécessaire mais exigeante, a mis à rude épreuve notre patience et notre capacité d'adaptation. Chacun a dû faire preuve de retenue et de compréhension face aux dysfonctionnements rencontrés. Je tiens à saluer l'esprit constructif dans ce contexte parfois frustrant, ainsi que les efforts consentis pour maintenir la qualité de notre travail malgré ces contraintes techniques.

2. DIRECTION INSTITUTIONNELLE

2.1. Organisation interne du ministère public

Au 31 décembre 2025, l'organisation du ministère public se présente de la façon suivante :

La **direction** du ministère public regroupe :

- la procureure générale et son greffe ;
- le secrétariat général (secrétaire général, ressources humaines, finances, chef de projets, informatique, logistique, etc.).

Un office central, à Sion, composé des procureurs spécialisés (pour les affaires importantes, notamment de criminalité économique, de stupéfiants et de crime organisé, en lien avec l'entraide judiciaire, en matière de conflits de for, celles impliquant notamment comme prévenus des avocats, des notaires, des magistrats et des élus, des affaires d'erreurs médicales ou avec retentissement médiatique).

Trois offices régionaux, à Brigue-Glis, Sion et St-Maurice, qui connaissent des affaires qui ne relèvent pas de la compétence de l'office central et dont les procureurs assurent les permanences 24 heures sur 24 tous les jours de l'an.

L'office régional du Valais central et l'office régional du Haut-Valais traitent les infractions de masse. Il s'agit d'affaires qui ne nécessitent pas d'instructions particulières de la part du ministère public et doivent pouvoir être liquidées sur la base des seuls rapports de police. Elles concernent certaines violations de la loi sur les stupéfiants, de la loi sur le transport de voyageurs, de la loi sur les armes, de la loi sur les étrangers et l'intégration et de la loi sur la circulation routière.

2.2. Bureau

Le bureau du ministère public, composé de la procureure générale et des quatre chefs d'office, assistés du secrétaire général, s'est réuni à dix reprises durant l'année écoulée. Une séance a été organisée extra-muros par le premier procureur Patrick Burkhalter. De nombreuses décisions ont en outre été prises par voie de circulation.

Le bureau a concentré ses travaux sur sa principale attribution, à savoir la gestion des ressources humaines de l'institution. Il a ainsi rendu pas moins de 172 décisions relatives aux rapports de travail, soit 40% de plus qu'en 2024. A cet égard, il a pu compter sur le précieux soutien de la responsable des ressources humaines.

Les séances de bureau ont également permis d'aborder d'autres thématiques, notamment l'harmonisation des pratiques entre les différents offices, ainsi que des échanges sur diverses questions institutionnelles. La procureure générale rend régulièrement compte de son activité.



De gauche à droite : Catherine Seppey, procureure générale adjointe, cheffe de l'office central ; Rinaldo Arnold, premier procureur et chef de l'office régional du Haut-Valais ; Beatrice Pilloud, procureure générale ; Olivier Elsig, premier procureur et chef de l'office régional du Valais central ; Maurizio Antonelli, secrétaire général ; Patrick Burkhalter, premier procureur et chef de l'office régional du Bas-Valais ; Jean-Côme Karlen, huissier.

2.3. Inspections

La procureure générale a inspecté les magistrats du ministère public au début de l'année 2025. Des objectifs SMART ont été fixés à chacun d'entre eux. Une inspection intermédiaire des dossiers a été déléguée aux chefs d'office. Cette inspection intermédiaire vise à s'assurer que les objectifs fixés initialement seront atteints ou, le cas échéant, à déterminer si des mesures particulières doivent être prises.

Grâce à ces inspections, la procureure générale a pu bénéficier de moments privilégiés avec chacun des procureurs. Elle les remercie chaleureusement pour l'accueil qui lui a été réservé, la qualité des échanges et le climat de confiance qui a marqué ces rencontres.

Elle tient également à souligner l'engagement remarquable dont font preuve les procureurs, qui ne comptent ni leur temps ni leur investissement au service de leur mission.

2.4. Formation sismique

Le 21 janvier 2025, l'ensemble du ministère public a participé à une formation complète consacrée à la prévention des séismes, dispensée par le Centre pédagogique de prévention des séismes (CPPS) à Sion. Cette formation s'articule autour de trois axes essentiels, destinés à permettre à chacun de devenir le plus autonome possible en cas de catastrophe : savoir se préparer, se protéger et réagir de manière adéquate.

À travers des apports théoriques et des mises en situation concrètes, les participants ont pu acquérir des connaissances pratiques et des réflexes utiles face à un événement sismique. Le ministère public exerçant ses missions tout au long de l'année, sans interruption, il est primordial que chaque collaboratrice et collaborateur connaisse les mesures à adopter en cas d'urgence. Cette préparation contribue non seulement à assurer sa propre sécurité, mais également à protéger ses collègues et toute personne présente dans les locaux.

Une telle démarche s'inscrit pleinement dans la responsabilité institutionnelle de garantir la continuité des activités essentielles, même en situation de crise.

2.5. Assermentations

Pour la première fois, les assermentations ont eu lieu lors d'une cérémonie dédiée qui s'est déroulée le 23 septembre 2025. Celle-ci s'est tenue à la salle Malacrida, à la maison Supersaxo à Sion.

Cette journée s'est voulue solennelle afin de marquer l'importance du métier de procureur. Le discours prononcé par la procureure générale à cette occasion a rappelé que, dans un monde marqué par les mensonges, les contradictions et les pressions, les procureurs ne peuvent se permettre aucun à-peu-près : ils doivent rechercher la vérité avec rigueur, intégrité, indépendance et conscience, même si la vérité judiciaire demeure, par nature, imparfaite. Elle a souligné que la confiance dans la justice repose sur cet engagement éthique, sur le respect de la dignité humaine et sur la responsabilité particulière de protéger les personnes les plus vulnérables.

Tous les procureurs ont été reconduits dans leurs fonctions respectives et ont renouvelé leur serment ou leur promesse.

2.6. Journée des procureurs

La procureure générale a réuni l'ensemble des magistrats à Sion, le 28 novembre 2025, à l'occasion de la présentation de son rapport annuel.

La matinée a été consacrée à la visite de la caserne des pompiers de Sion. Les sapeurs-pompiers jouent un rôle important dans la chaîne pénale en raison de leur qualité de premiers intervenants sur les lieux d'un incident. Ils collaborent régulièrement avec les corps de police, que ce soit pour porter secours aux personnes ou pour sécuriser des sites. Après un repas en commun, l'ensemble des magistrats a participé à une activité récréative.



2.7. Communication

La procureure générale est responsable de la communication au sein de l'institution (cf. art. 24 al. 3 du règlement du ministère public).

En 2025, environ 150 communiqués de presse communs ont été publiés par le biais de la Police cantonale. Les contacts avec la presse ont été fréquents, que ce soit par voie électronique (un peu moins de 1'000 courriels), par téléphones ou par messages. Des échanges individuels ont également eu lieu, afin d'expliquer à certains journalistes les cautions encadrant l'information au public, telles qu'elles découlent de l'art. 74 CPP.

Il convient de relever l'excellente collaboration avec la Lieutenant-Colonel Adrienne Bellwald et l'ensemble de son équipe de la section information et prévention de la Police cantonale.

Outre diverses interventions dans la presse écrite et télévisées, la procureure générale s'est présentée à plusieurs reprises devant le Conseil de la magistrature et la Commission de justice. Elle remercie ces deux institutions pour toute l'aide qu'elles ont apporté en vue de l'obtention de ressources supplémentaires.

2.8. Violences domestiques et maltraitements infantiles

Le ministère public a mis sur pied les groupes régionaux de lutte contre les violences domestiques. La fonction de coordinateur dans ce domaine avait été assumée par le Dr Frédéric Gisler qui a passé la main à Diane Kronbichler, procureure au sein de l'Office régional du Valais central. La coordination de la lutte contre les maltraitements infantiles est assurée depuis peu par la Dr Magdalena Fill, procureure à l'Office régional du Haut-Valais.

Une journée consacrée aux violences sexuelles s'est déroulée le 10 avril 2025. Dans le message qu'elle a délivré à cette occasion, la procureure générale a rappelé que les violences sexuelles faites aux enfants portent gravement atteinte à leur développement et à leur confiance, et qu'aucun enfant n'est jamais responsable des abus qu'il

subit. Elle a souligné que seule une mobilisation collective — famille, professionnels du soin, justice et société — permet de protéger, d'écouter, de reconstruire et de rendre justice aux enfants, afin de leur garantir un environnement sûr et digne.

Le 22 mai 2025, une journée de rencontre des professionnels engagés en Valais dans la lutte contre la maltraitance envers les enfants a été organisée. Plus de 70 acteurs impliqués dans la prise en charge de ces situations, issus des domaines juridique, médical, psychologique, pédagogique, social et politique, se sont réunis afin d'optimiser leur collaboration dans l'intérêt des enfants victimes. Les thèmes abordés cette année portaient sur les maltraitances sexuelles avec l'intervention de Mme Sonia Golay, responsable du centre de consultation LAVI Valais ainsi que de deux psychologues, M. Marco Tuberoso et Mme Ariane Salamin, qui ont présenté l'association ESPAS, engagée auprès des enfants et des adultes concernés par des abus sexuels. La matinée s'est conclue par l'intervention du médecin cantonal valaisan, le Dr Eric Masserey.

Plusieurs procureurs du ministère public ont pris part à cette journée. La procureure générale a eu l'occasion d'y délivrer un message au nom l'institution.

Il convient de souligner que le ministère public, très engagé dans ces diverses actions, en fait l'un des piliers de sa politique criminelle. La famille doit constituer un environnement sûr, dans lequel toute forme de violence doit être condamnée avec fermeté. Les différents intervenants doivent disposer de moyens efficaces pour venir en aide aux victimes. Les auteurs doivent également pouvoir bénéficier d'un encadrement adéquat et des mesures appropriées doivent être prononcées afin de prévenir les récidives.

Le ministère public a également pu faire valoir sa position dans le cadre de l'élaboration de l'ordonnance concernant les violences domestiques.

2.9. Relations avec les diverses autorités

La procureure générale a tenu à entretenir des relations régulières avec les principaux partenaires et acteurs de la chaîne pénale, à savoir notamment :

- les nouveaux conseillers d'État
- le Tribunal cantonal
- le doyen du Tribunal des mesures de contrainte
- le doyen du Tribunal des mineurs
- le Commandant et les membres de l'État-major et les principaux cadres de la police cantonale
- le Service d'application des peines et des mesures
- les procureurs généraux suisses, romands et transfrontaliers
- l'Hôpital du Valais

Le 6 janvier 2025, la procureure générale recevait les procureurs généraux latins pour une rencontre et des échanges portant sur leurs activités respectives.

Tout au long de l'année, les réunions avec le Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport ainsi qu'avec le Commandant de la Police cantonale se sont intensifiées. Ces échanges réguliers ont permis de renforcer la coordination et de développer une vision commune des enjeux auxquels est confrontée la chaîne pénale. Cette collaboration étroite favorise une meilleure compréhension mutuelle des contraintes et des priorités de chacun, tout en garantissant une réponse pénale efficace, coordonnée et respectueuse des principes de l'État de droit.

Le ministère public s'est aussi engagé pour la mise sur pied de la formation juridique dispensée à l'Ecole de police à Grône, qui a accueilli ses premiers élèves en novembre 2025.

Depuis 2024 déjà, la médecine légale de l'Hôpital du Valais et le ministère public collaborent activement afin d'optimiser les tâches qui leur sont confiées. L'objectif est notamment de permettre une certaine autonomie dans la réalisation par exemple, d'autopsies simples sur territoire valaisan. Cette collaboration s'est intensifiée en 2025 avec une réflexion plus approfondie en vue d'une éventuelle refonte de la médecine légale en Valais.

La rencontre annuelle des parquets généraux transfrontaliers s'est tenue à Lyon le 24 octobre 2025. Cette réunion a porté en particulier sur la refonte de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, signé à Paris le 9 octobre 2007.

2.10. Modifications législatives

Durant l'année 2025, la procureure générale s'est prononcée sur 14 modifications législatives, à savoir :

- Convention intercantonale relative à l'échange électronique de données ESP ;
- Loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique de symboles nazis ;
- Inscription de la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse ;
- Révision partielle de la loi sur le Tribunal fédéral ;
- Communication électronique dans le domaine judiciaire : consultation relative à la Convention "justitia.swiss" ;
- Approbation et mise en œuvre de la Convention de Ljubljana-La Haye sur la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes ;
- Modification de la Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection des animaux ;
- Nouvelle consultation technique relative à la révision de la loi d'application du 11 février 2009 du Code de procédure pénale suisse et de la loi d'application du 12 mai 2016 du Code pénal, à la suite d'un revirement de jurisprudence ;

- Consultation interne concernant un avant-projet de modifications législatives en matière de protection des animaux et d'affaires canines ;
- Projet de modification relatif à l'indemnité en cas de suppression de poste ainsi qu'à la réforme AVS 21 ;
- Ordonnance sur les violences domestiques ;
- Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'organisation de la Justice (LOJ) ;
- Consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur les produits cannabiques (LPCan) ;
- Consultation en vue d'une révision de l'Accord de Paris.

La procureure générale a également participé à la révision des aspects pénaux de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LALTEO).

2.11. Responsabilité sociétale

Conscient de sa responsabilité sociétale, le ministère public a engagé une réflexion approfondie sur son impact institutionnel, environnemental et social. Cette démarche, qui s'inscrit dans une perspective à long terme, se poursuivra au cours des prochaines années afin d'intégrer durablement ces enjeux dans son fonctionnement.

En 2025, une première étape concrète a été franchie avec la dématérialisation complète des postulations, désormais traitées exclusivement par voie électronique. Cette mesure contribue à réduire l'empreinte écologique tout en modernisant les processus administratifs.

Dans un souci d'équité et de reconnaissance des responsabilités exercées, plusieurs cahiers des charges ont été révisés et certaines fonctions ont fait l'objet d'une revalorisation, notamment celles d'huissier, de responsable de l'administration des ressources humaines, de chef de projets et de collaborateur administratif. Cette démarche vise à garantir une adéquation entre les missions confiées, les compétences requises et la reconnaissance institutionnelle.

Par ailleurs, le rapport annuel n'est désormais plus imprimé et peut être consulté exclusivement en ligne, ce qui s'inscrit dans une logique de durabilité. Le site internet du ministère public a également fait l'objet d'une réflexion et continuera d'être développé afin de devenir un outil plus accessible et plus utile pour les justiciables.

En matière de formation, le ministère public se positionne comme entreprise formatrice et encourage activement la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs, considérant le développement des compétences comme un investissement essentiel pour la qualité du service public.

Les données présentées ci-après témoignent par ailleurs de l'engagement du ministère public en faveur de l'égalité entre femmes et hommes, tant dans les responsabilités assumées que dans les perspectives d'évolution.

Enfin, une attention particulière est portée aux conditions de travail : chaque collaboratrice et collaborateur dispose d'un bureau répondant aux exigences actuelles en

matière d'ergonomie, contribuant ainsi à la santé, au bien-être et à la performance professionnelle.

Le ministère public entend poursuivre et approfondir cette réflexion sur sa responsabilité sociétale, avec la volonté d'inscrire son action dans une démarche toujours plus responsable, durable et équitable.

3. RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES

La refonte complète du règlement du ministère public est toujours en cours. Elle n'a pas encore été finalisée afin de tenir compte des modifications législatives prévues en 2026, en particulier de la révision de la loi sur l'organisation de la justice (LOJ).

Afin d'assurer une organisation toujours plus efficace et de garantir un traitement uniforme du droit pénal, et partant l'égalité de traitement des justiciables, les instructions de la procureure générale ont été complétées.

Parmi les nouveaux outils mis à disposition des magistrats figurent notamment :

- Directive de la procureure générale du canton du Valais concernant le régime juridique pénal des vélos électriques et des trottinettes électriques ;
- Directive de la procureure générale du canton du Valais relative à l'intervention des pompes funèbres lors de morts suspectes.

Afin d'intensifier l'excellente collaboration entre la Police cantonale et le ministère public, des séances régulières sont organisées en vue d'unifier et de simplifier les pratiques. Ces pratiques ne font pas l'objet de documents destinés à la publication, mais permettent une intégration bilatérale de certaines méthodes de travail. Ces rencontres régulières favorisent une coopération non seulement dans la gestion globale des dossiers, mais également dans la mise en œuvre de la politique criminelle. Elles permettent en outre d'aplanir d'éventuelles divergences d'interprétation avec célérité et sans formalités excessives.

Il convient de saluer l'excellent travail accompli avec la Police cantonale dans le cadre de la mise à jour des divers documents régissant l'ensemble des fonctions de poursuite pénale.

Dans ce contexte, la procureure générale a contribué à la mise à jour et à l'harmonisation de diverses directives internes de la Police cantonale, notamment en ce qui concerne les montants des garanties d'amende à percevoir auprès d'auteurs étrangers dans différents domaines, ainsi que les contrôles de vitesse.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Situation générale

L'année 2025 a été marquée par d'importants changements organisationnels au sein du ministère public. À la suite de la décision communiquée par le Conseil d'Etat en septembre 2025, neuf postes supplémentaires, à savoir un poste de procureur, deux postes de greffier et six postes administratifs, ont été créés dans le budget 2026. En décembre 2025, le Grand Conseil a confirmé ce renforcement en acceptant la création de trois unités juridiques supplémentaires (un procureur et deux greffier), permettant ainsi de soutenir durablement l'activité du ministère public face à l'augmentation des charges. Grâce aux six postes administratifs supplémentaires, chaque magistrat bénéficie désormais d'une aide concrète correspondant à environ 80%.

L'absence pour maladie du premier procureur du Bas-Valais a par ailleurs nécessité la mise en place d'une organisation transitoire. L'office du Bas-Valais a été dirigé, dans un premier temps par le Dr Frédéric Gisler, puis par Angélique Duay. La procureure générale tient à les remercier. Dr Frédéric Gisler a ensuite quitté ses fonctions à la suite de sa nomination au poste de commandant de la Police cantonale.

En outre, le secrétariat général s'est renforcé avec l'engagement d'un responsable informatique assumant également des fonctions de chef de projet.

Dans le cadre du programme *eJustice VS*, plusieurs nominations sont intervenues. Dr Magdalena Fill et Stéphanie Cancela Nunes représentent le ministère public au sein du Comité de programme. David Péter a été désigné chef de projet en charge de la gestion du changement, tandis que Damien Fragnière occupe la fonction de responsable de l'exploitation pour le ministère public dans le cadre de ce programme stratégique.

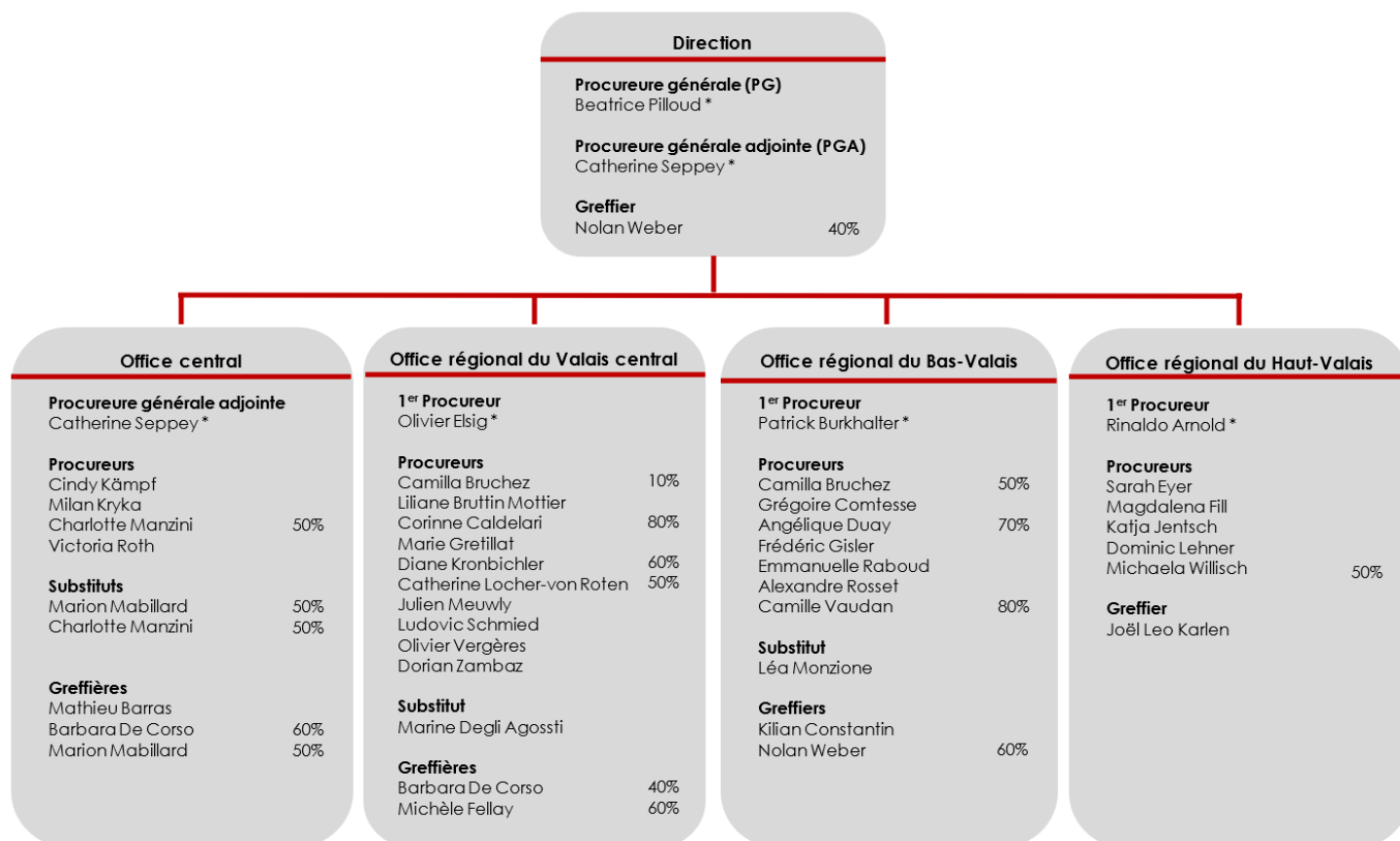
4.2. Taux de rotation

Le taux de rotation du personnel en 2025 est de 3.13%.

Ce chiffre est basé sur le rapport mis à disposition par le service des ressources humaines de l'État du Valais.

4.3. Unités juristes et greffiers

L'affectation, au 31 décembre 2025, des 29 unités juristes ordinaires et des six greffiers au sein de l'institution ressort de l'organigramme suivant :

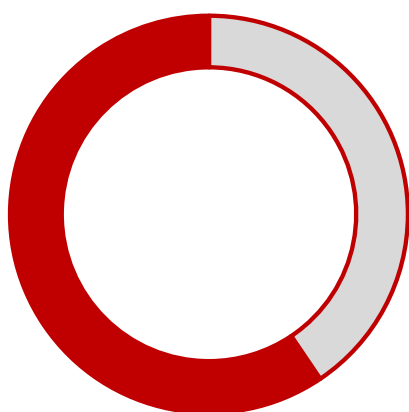


* Membres du bureau du ministère public

- Il y a 64% de magistrates en 2025. La répartition pour les greffières est de 33%.
- L'âge moyen des magistrats s'élève à 43 ans, contre 34 ans pour les greffiers.
- En 2025, sept magistrats travaillent à temps partiel (2 magistrats à 50%, 2 à 60%, 1 à 70% et 2 à 80%) ainsi qu'une greffière à 60%.

Ces chiffres sont basés sur le rapport mis à disposition par le service des ressources humaines de l'État du Valais.

Répartition par genre*



■ Femmes 59%
■ Hommes 41%

Répartition par catégorie d'âge*



* Magistrats et greffiers

Le ministère public a pu compter sur des juristes effectuant leur stage d'avocat. Ils rendent de précieux services aux magistrats au sein des offices.

4.4. Procureurs des mineurs

En Valais, les tâches confiées au ministère public des mineurs relèvent de la compétence du ministère public ordinaire (cf. art. 26b al. 1 LOJ). En 2025, elles ont été exercées par les mêmes magistrats que l'année précédente : Rinaldo Arnold et Patrick Burkhalter, premiers procureurs ainsi que les procureures Camilla Bruchez, Liliane Bruttin Mottier, Marie Greillat, Katja Jentsch, Emmanuelle Raboud et Michaela Willisch.

Il convient de souligner l'importante charge de travail que cette fonction engendre pour les procureurs d'arrondissement, qui ne sont pas déchargés de leurs tâches quotidiennes pour assumer ce rôle.

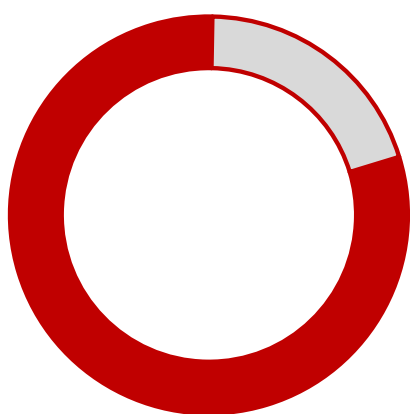
Les excellentes relations entretenues entre le Tribunal des mineurs et le ministère public permettent de maintenir une collaboration saine et efficace entre ces deux institutions de poursuite pénale.

4.5. Unités administratives

Le nombre d'unités administratives disponibles au 31 décembre 2025 est de 29 équivalents temps pleins.

78% du personnel administratif œuvrant au sein du ministère public est féminin et la moyenne d'âge s'élève à 42 ans.

Répartition par genre



■ Femmes 78%
■ Hommes 22%

Répartition par catégorie d'âge



En plus de l'effectif fixe, des stagiaires GETAC (programme d'emplois temporaires au sein de l'administration cantonale) et des stagiaires MP-E (maturité professionnelle Économie) ont contribué au fonctionnement du ministère public.

La procureure générale saisit cette occasion pour remercier le personnel qui assume la responsabilité de formateur en entreprise, motive et accompagne avec succès les personnes en formation.

4.6. Formations continues

De nombreuses formations et conférences, spécifiques au domaine judiciaire, ont été suivies par la grande majorité des magistrats et des greffiers du ministère public. Elles ont été notamment dispensées par la HE-Arc, la Société suisse de droit pénal, la HES-SO, la Conférence latine des procureurs et l'Université de Lucerne.

Des formations ont également été suivies par le personnel administratif que la procureure générale remercie vivement pour son engagement.

4.7. Activités annexes

Les magistrats se sont vu confier de nombreuses activités annexes sans être remplacés ou déchargés. Ils siègent ainsi dans diverses commissions cantonales, intercantionales ou nationales, parmi lesquelles celles des examens d'avocats, de dangerosité et des violences domestiques et des divers groupes de travail de la Conférence latine des procureurs et de la Conférence suisse des Ministères publics.

Leur implication dans les diverses commissions et groupes de travail est essentielle. Elle permet de bénéficier des expériences des autres cantons et de faire valoir les spécificités valaisannes. Les connaissances acquises grâce à ces activités permettent éga-

lement aux magistrats de traiter les dossiers avec une qualité élevée. Enfin, ils contribuent quotidiennement à la mise en œuvre de la politique criminelle, notamment en occupant des postes stratégiques de coordinateur au niveau cantonal.

Outre ces activités, les magistrats et greffiers s'impliquent dans la formation des magistrats, des avocats-stagiaires, des policiers et des interprètes en justice pénale.

Sans compter le temps consacré par la procureure générale à ces activités annexes essentielles, il faut relever qu'elles représentent, cumulées, plus de 2'700 heures de travail que les magistrats accomplissent en sus de leur activité quotidienne, sans aucune décharge.

La procureure générale les remercie sincèrement pour leur engagement sans faille.

Liste des commissions, autorités, groupes de travail

Formation

Commission des examens au barreau
Comité directeur de l'ERMP
Conseil stratégique de l'ERAJ
Groupe de recherche Formation 2.0
Chargé de cours à l'Ecole Romande de Magistrature Pénale (ERMP)
Chargé de cours à Savatan
Chargé de cours à l'école de Police cantonal Valaisanne à Grône
Chargé de cours à l'Ecole Romande en Administration judiciaire (ERAJ)
Chargé de cours aux avocats stagiaires
Examen en blanc de plaidoiries – Jeune Barreau

Niveau régional

Groupe régional du Bas-Valais contre les violences domestiques
Groupe régional du Valais central contre les violences domestiques
Regionalgruppe Oberwallis gegen Häusliche Gewalt
Projet-pilote de consensus parental (COCHEM)

Niveau cantonal

Commission cantonale contre les mauvais traitements et l'exploitation sexuelle des enfants
Commission cantonale consultative contre les violences domestiques
CO de la rencontre annuelle du réseau valaisan consacré à la maltraitance infantile
Coordination cantonale de la lutte contre les violences domestiques et les maltraitements infantiles
Coordination cantonale de la lutte contre la criminalité organisée
Coordination cantonale en matière d'investigations et recherches secrètes
Commission cantonale essais pilotes cannabis
Groupe de réflexion sur l'opportunité d'implémenter la justice restaurative en Valais
Commissions consultatives chasse et pêche
Kommission Rechtsfragen auf Schneesportanlagen
Table ronde sur la traite des êtres humains
Commission promotion de la santé

Niveau intercantional

Bureau de la conférence latine des procureurs
Groupe de travail menaces et prévention des violences
Groupe de travail criminalité organisée (CRIMORG)
Groupe de travail investigations secrètes (GR IS)
Commission en matière de lutte contre les stupéfiants (COMASTUP)
Commission des magistrats spécialisés en matière de maltraitance (COMAMAL)

Commission des transports (COMTRANS)
Commission de lutte contre le dopage (LUDO)
Groupe de travail cyber et télécommunication (COMINTEL)
Groupe de travail entraide et for (COMFOR)
Groupe de travail cyber-case
SPOC terrorisme

Niveau national

Groupe de travail crime organisé (GT CO CMP)
Comité de pilotage du *Countering Organized Crime* prévention (Fedpol)
Groupe de travail criminalité économique (WIKRI)
Groupe de travail for et entraide
Groupe de travail législation
Groupe de travail fixation de la peine
Répondant MROS
Projet FHIAT (marqueurs financiers spécifiques à la traite des êtres humains)
Répondant communication CCCMP

Informatique

Groupe de travail Cybersécurité (niveau cantonal)
Groupe de travail MyABI (niveau cantonal)
Justitia 4.0 (niveau national)
Tribuna Allianz (niveau national)
Groupe de travail Tribuna (niveau cantonal)
Groupe de travail digitalisation de la justice (niveau cantonal)
Groupe de travail IA
HIJP - HIS

Conseils

Conseil de la magistrature
Comité de l'association des procureurs valaisans
Chambre de surveillance des avocats
Fondation de probation

Autres

Justice militaire
Procureur des mineurs
Commission pour l'examen de la dangerosité du canton du Valais
Groupe de travail Ecoplan 2^e volet

4.8. Remerciements

Il a fallu plusieurs mois pour engager les greffiers et procéder au remplacement définitif des magistrats quittant l'institution. Cette période transitoire a entraîné une charge de travail particulièrement soutenue pour les magistrats et le personnel administratif en place, qui ont assuré la continuité des activités sans relâche.

La procureure générale tient à leur adresser ses remerciements les plus sincères pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens des responsabilités durant cette phase exigeante.

Elle adresse un remerciement particulier à Frédéric Gisler pour ses vingt-cinq années de travail au sein de l'institution. Ne comptant ni son temps ni son énergie, il s'est impliqué avec un engagement et un dévouement qui forcent le respect.

5. ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE

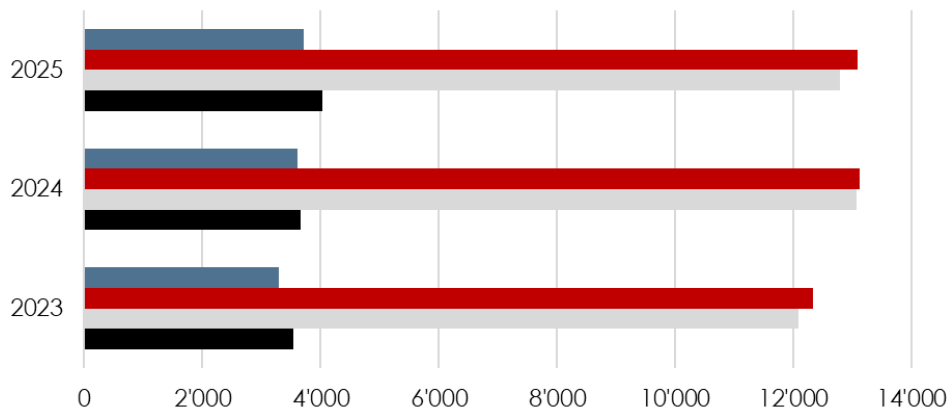
5.1. Activité globale

En préambule, il convient de préciser que la différence entre les chiffres des dossiers reportés en fin d'exercice figurant dans les rapports d'activité précédents et ceux repris dans le présent rapport s'explique par les oppositions aux ordonnances pénales et les inévitables correctifs manuels apportés. L'activité matérielle du ministère public est décrite sous forme de graphiques statistiques. Ces tableaux ont été dressés selon des critères similaires à ceux de l'an dernier.

Il convient de souligner qu'un dossier conserve un unique numéro durant toute la durée de son traitement et que toutes les décisions de procédure qui y sont prises (décisions d'assistance judiciaire, décisions de nomination d'un défenseur ou de sa révocation, décisions sur les moyens de preuve, etc.) ne créent pas un nouveau numéro de dossier. Un dossier peut aussi porter sur plusieurs prévenus et plusieurs infractions.

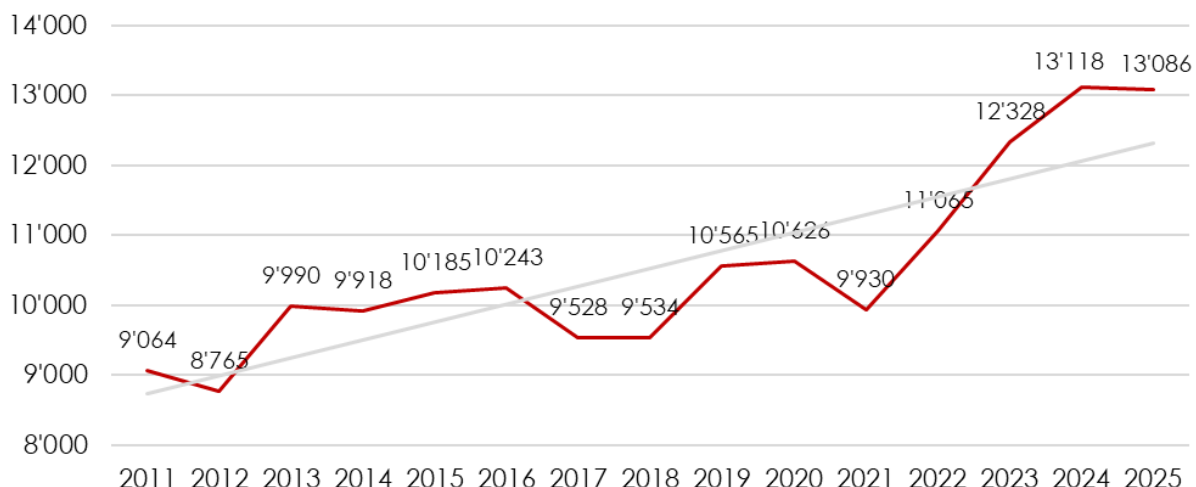
Des tableaux spécifiques renseignent également sur la répartition *ratione loci* des infractions de masse ordinaires entre les trois arrondissements du canton, dès lors que celles du Bas-Valais sont traitées de façon centralisée à l'Office régional du Valais central. Un tableau permet enfin de renseigner sur la part des dossiers d'entraide judiciaire internationale et de conflits de for traités par l'Office central.

Comparaison annuelle des stocks, entrées et liquidations



	2023	2024	2025	Ecart 24/25
■ Stock initial 01.01	3'293	3'616	3'725	3.0%
■ Entrées	12'328	13'118	13'086	-0.2%
Dossiers ordinaires	6'043	6'501	7'030	8.1%
Dossiers de masse	6'285	6'617	6'056	-8.5%
■ Liquidations	12'083	13'072	12'782	-2.2%
Dossiers ordinaires	5'858	6'500	6'722	3.4%
Dossiers de masse	6'225	6'572	6'060	-7.8%
■ Stock final 31.12	3'538	3'662	4'029	10.0%

Nombre de nouvelles affaires



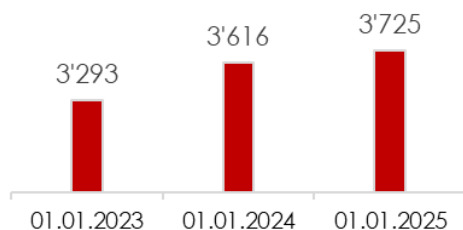
Ce tableau permet de constater l'importante augmentation des dossiers depuis plusieurs années et surtout la tendance nettement ascendante observée. En 2025, un tassement du nombre de nouveaux dossiers entrés peut être constaté. Le nombre de dossiers en cours de traitement a toutefois augmenté. Cela est dû, notamment, aux nombreuses absences en cours d'année de magistrats confirmés.

Quatre magistrats ont eu la chance d'agrandir leur famille et de bénéficier de congés maternité. Un magistrat a donné sa démission et un autre a pu bénéficier d'une retraite bien méritée. Le premier procureur du Bas-Valais lutte contre le syndrome de Guillain-Barré depuis plusieurs mois et son remplaçant a été nommé au poste de Commandant de la Police cantonale valaisanne.

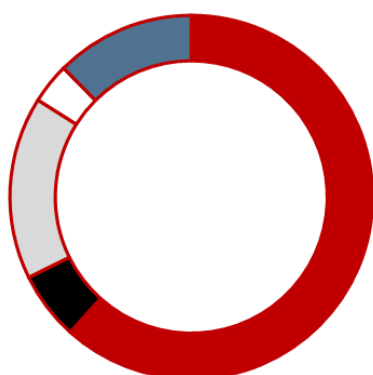
De nombreux changements organisationnels ont ainsi été nécessaires ce qui implique une nouvelle prise de connaissance des dossiers et partant, un traitement plus long. Les divers remplacements ont été assurés par les substituts et les greffiers, grâce à des rocadés internes et de nouveaux engagements.

Il convient de souligner l'important travail mené par les équipes en place. Cet élan de solidarité mérite d'être relevé et chaleureusement remercié.

Dossiers en cours de traitement

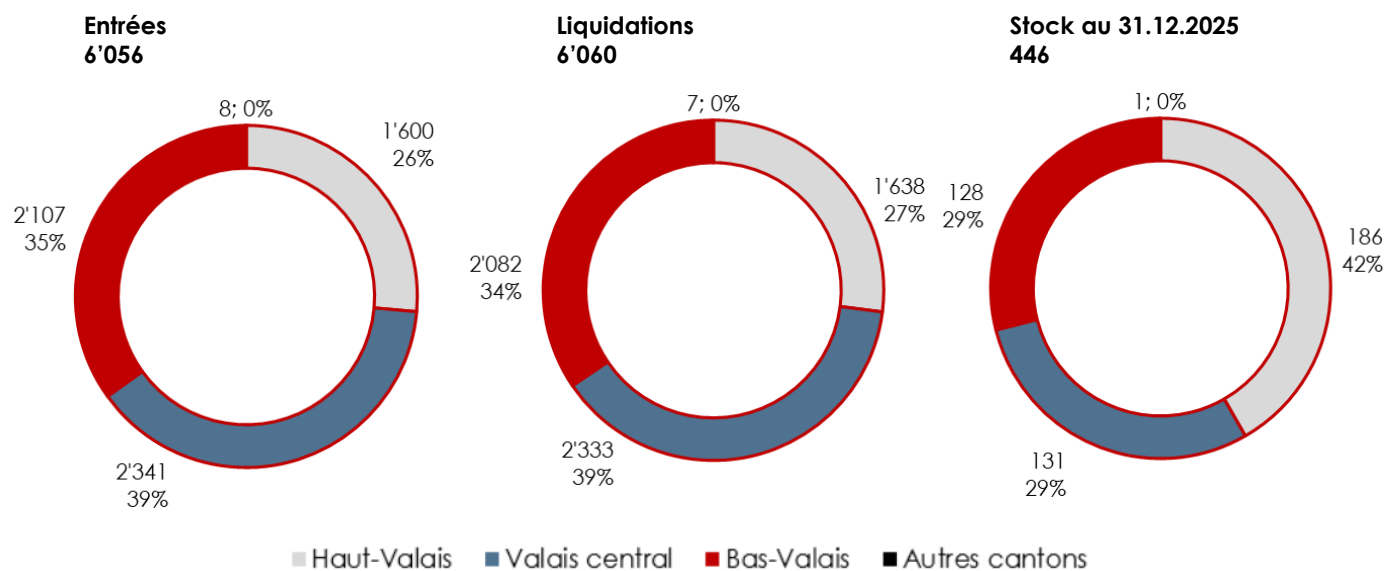


Genre de liquidations



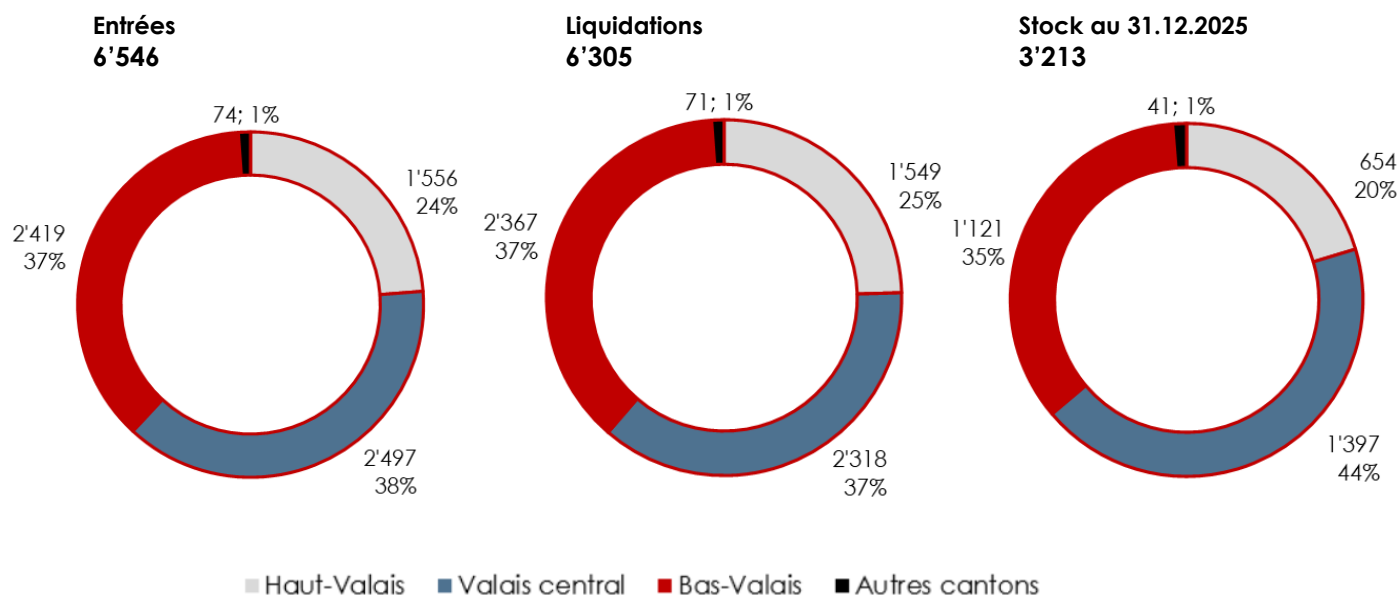
■ Ordonnance pénale	7'879	61.6%
■ Classement	776	6.1%
■ Non-entrée en matière	2'078	16.3%
■ Mise en accusation	459	3.6%
■ Autre	1'590	12.4%
Total	12'782	100.0%

Répartition géographique des délits de masse



Ce tableau rend compte de la répartition géographique de ce type d'affaires entre les trois arrondissements du canton. L'Office régional du Valais central dispose d'une unité juriste supplémentaire par rapport à l'Office régional du Bas-Valais pour les traiter.

Répartition des délits par office sans les infractions de masse



L'examen des données statistiques appelle les précisions et constats suivants :

- Le nombre total d'entrées de dossiers a augmenté de 44% entre l'introduction de la procédure pénale unifiée, le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2025.
- Le nombre de nouveaux dossiers entrés s'est stabilisé entre 2024 et 2025.
- Le stock des dossiers pendants s'élève à 4'029 unités au 31 décembre 2025 (3'662 au 31 décembre 2024), soit 367 unités de plus.
- Les 29 unités juristes assistées des six greffiers et des collaborateurs de chancellerie ont liquidé, en 2025, 12'782 dossiers, soit une diminution de 2.2% par rapport à l'exercice précédent (13'072 en 2024). Le taux de liquidation est toujours légèrement inférieur à 100% et, malgré une augmentation du taux de liquidations, les stocks continuent d'augmenter, notamment pour les raisons de ressources humaines susmentionnées.
- 459 cas ont été renvoyés à jugement en 2025 contre 442 en 2024. 18% l'ont été en procédure simplifiée (17% en 2023 et 2024).
- Le nombre de prévenus en détention a connu une importante hausse. Ces dossiers sont traités prioritairement, ce qui explique aussi que le stock de dossiers moins urgents s'accroît.
- Concernant les dossiers de for, en 2025, leur nombre poursuit sa progression pour atteindre 754, confirmant la tendance à la hausse observée ces dernières années. Si le volume des dossiers acceptés demeure globalement stable (365), il convient de relever l'augmentation marquée des dossiers dessaisis, qui s'établit à 377. Ces éléments traduisent une charge de travail soutenue et une activité toujours plus exigeante pour le ministère public.

For	2023	2024	2025
Dossiers à traiter	618	696	754
Dossiers acceptés	291	356	365
Dossiers dessaisis	335	337	377

- Les demandes d'entraide continuent également de croître, avec 430 commissions rogatoires internationales et intercantonales enregistrées en 2025. Tant les demandes entrantes liquidées durant l'année (227) que les demandes sortantes envoyées (151) affichent une légère progression. Par ailleurs, la complexité et l'ampleur de ces procédures tendent à s'accroître, notamment en raison du travail de tri préalable des pièces (en particulier bancaires) avant leur transmission à l'étranger, ce qui renforce leur caractère chronophage.

Commissions rogatoires internationales et intercantonales	2023	2024	2025
Entrantes et sortantes	364	398	430
Entrantes (entraide passive) liquidées durant l'année	205	212	227
Sortantes (entraide active) envoyées durant l'année	105	146	151

- Le ministère public intervient dans la procédure pénale des mineurs. Le nombre d'entrées de dossiers nécessitant l'intervention des procureurs des mineurs a augmenté de façon très significative par rapport à celui de 2023 (20 dossiers enregistrés en 2024 et 2025 contre 7 en 2023, soit 185% de plus). Entre 2024 et 2025, la situation tend à se stabiliser. Ces magistrats analysent en sus toutes les ordonnances pénales rendues par les juges des mineurs puisqu'ils peuvent s'y opposer.

Droit pénal des mineurs	2023	2024	2025
Dossiers entrés	7	20	20
Dossiers liquidés	16	19	15

Durée de traitement

67.8% des enquêtes pénales ordinaires terminées ont été liquidées en moins d'un mois (72% en 2024).

Près de 27% de ces dossiers ont quant à eux été traités en plus d'un mois et moins d'une année (22.6% en 2024).

Quant aux 5.2% de ces causes dont le traitement dépasse l'année, il s'agit, d'une part, de dossiers importants et complexes, parfois sensibles, sur lesquels le ministère public porte un effort accru. D'autre part, les dossiers concernés sont ceux dans lesquels des recherches sont toujours en cours pour découvrir le ou les auteurs d'infractions ou en fixer tant le degré de participation que le degré de responsabilité. De plus, certains dossiers nécessitent notamment le concours d'autorités étrangères, ce qui prend inévitablement plus de temps.

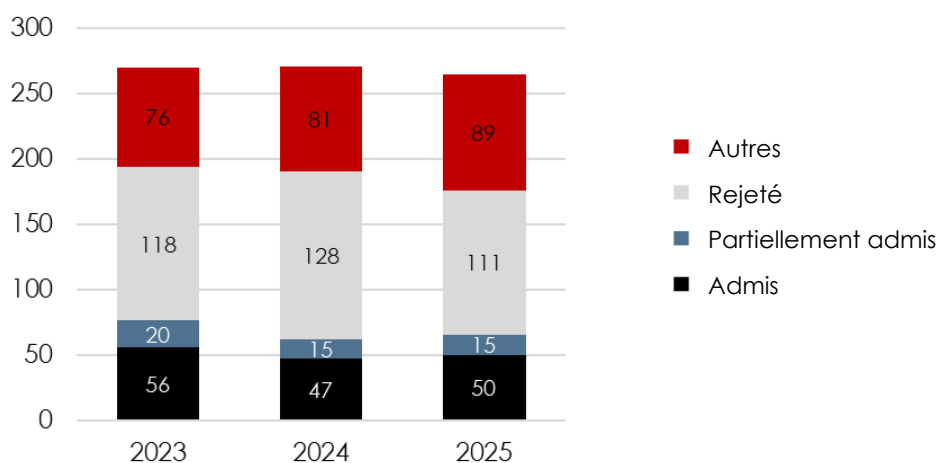
Il convient également de souligner le temps de traitement nécessaire aux éventuels recours par les tribunaux et celui nécessaire au Tribunal des mesures de contrainte pour l'examen des scellés. A ce propos et à nouveau, le ministère public soutient le Tribunal

des mesures de contrainte dans toutes les démarches mises en avant afin de permettre un traitement plus efficient des dossiers soumis à une procédure de mise sous scellés.

Les délais figurant dans le graphique ci-après ne tiennent pas compte de la durée de l'éventuelle phase de jugement durant laquelle les procureurs n'exercent plus la direction de la procédure. Ils prennent en revanche en considération la durée des procédures devant le Tribunal des mesures de contrainte pour la levée des scellés.

	Mois	0-1	1-2	2-3	3-6	6-9	9-12	12+
Pénal ordinaire	2025	6'588	1'038	456	661	301	174	503
		67.8%	10.7%	4.7%	6.8%	3.1%	1.8%	5.2%
Entraide judiciaire - For	2024	7'394	758	445	637	300	181	559
		72.0%	7.4%	4.3%	6.2%	2.9%	1.8%	5.4%
Enquêtes de police	2025	104	84	42	61	24	18	53
		26.9%	21.8%	10.9%	15.8%	6.2%	4.7%	13.7%
Enquêtes de police	2024	80	57	39	56	46	27	60
		21.9%	15.6%	10.7%	15.3%	12.6%	7.4%	16.4%
Enquêtes de police	2025	960	462	302	432	174	83	214
		36.5%	17.6%	11.5%	16.4%	6.6%	3.2%	8.1%
Enquêtes de police	2024	913	371	237	360	169	93	252
		38.1%	15.5%	9.9%	15.0%	7.1%	3.9%	10.5%

Nombre et issue des recours contre les ordonnances et les actes de procédure du ministère public

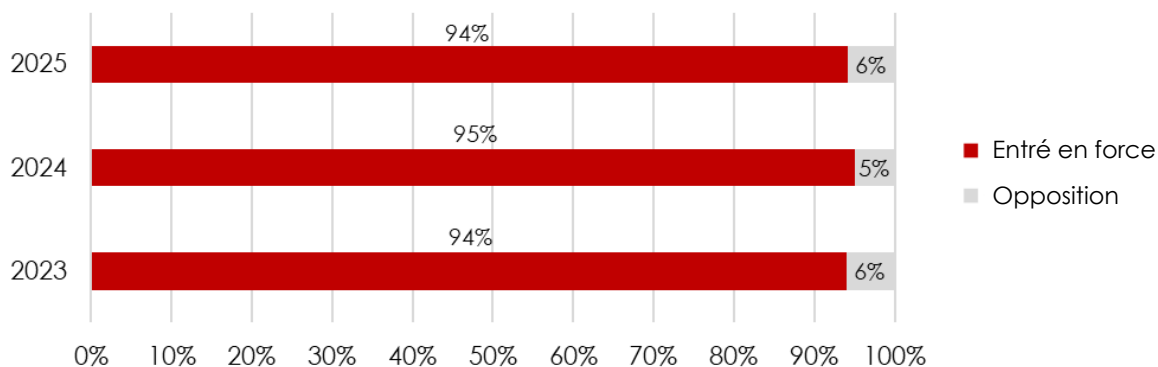


Leur taux d'admission (totale ou partielle) a augmenté par rapport à celui de 2024. Il est, en effet, de l'ordre de 24% alors qu'il était de 23% en 2024 et de 28% en 2023.

Sur les milliers d'ordonnances de non-entrée en matière ou de classement et de mesures prises, 265 cas ont fait l'objet d'un recours auprès de la Chambre pénale du Tribunal cantonal (271 en 2024 et 270 en 2023). Sur ce grand nombre de recours, seules 65 décisions ont été partiellement ou entièrement cassées par la Haute Cour cantonale.

Ce taux témoigne de la qualité du travail accompli par le ministère public.

Taux d'entrée en force des ordonnances pénales



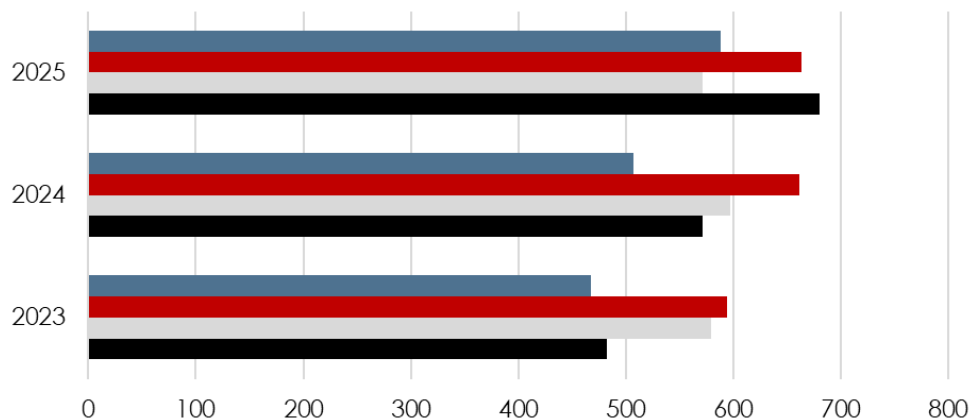
Sur les 7'879 ordonnances pénales prononcées en 2025, 464 ont été frappées d'opposition. Le 94% des condamnations prononcées par les magistrats sont ainsi directement entrées en force. Ce taux est stable par rapport à celui des années précédentes.

Cet important taux démontre également la qualité des décisions rendues permettant aux justiciables de comprendre et d'accepter la décision les concernant.

Il convient également de souligner que ce fort taux d'acceptation des ordonnances pénales contribue à l'allègement du nombre de dossiers qui sont portés en accusation et soulage *de facto* la surcharge des tribunaux de première instance.

5.2. Office central (MPG)

Comparaison annuelle des stocks, entrées et liquidations



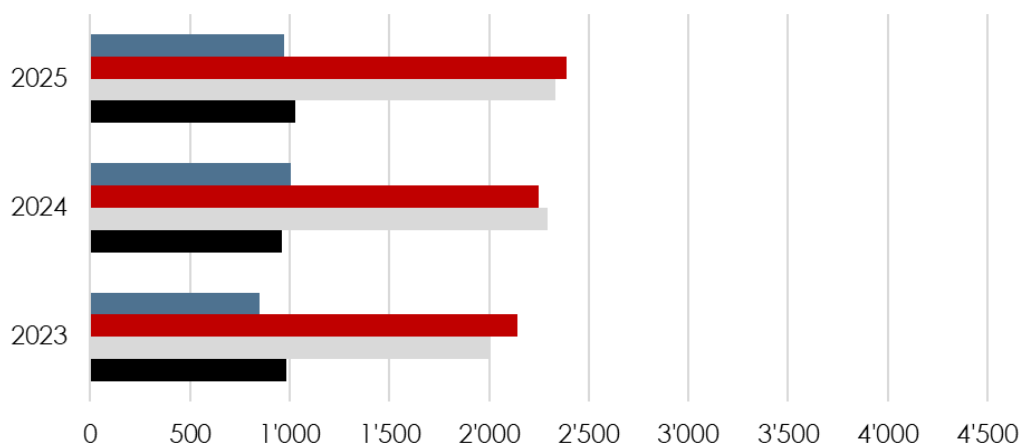
	2023	2024	2025	Ecart 24/25
■ Stock initial 01.01	467	507	588	16.0%
■ Entrées	594	661	663	0.3%
■ Liquidations	579	597	571	-4.4%
■ Stock final 31.12	482	571	680	19.1%

Le nombre de dossiers entrés à l'Office central est resté globalement stable, passant de 661 à 663, soit une légère hausse de 0.3%. En revanche, le nombre de dossiers liquidés a diminué de 4.4% par rapport à 2024. Cette baisse, combinée à des entrées constantes, a entraîné une augmentation marquée de 19.1% des dossiers en stock à la fin de l'année.

Il convient de préciser à cet égard que l'Office central a amené en jugement et soutenu l'accusation dans plusieurs dossiers complexes et volumineux, instruits sur plusieurs années.

5.3. Office régional du Bas-Valais (MPB)

Comparaison annuelle des stocks, entrées et liquidations



	2023	2024	2025	Ecart 24/25
■ Stock initial 01.01	849	1'005	973	-3.2%
■ Entrées	2'142	2'250	2'387	6.1%
■ Liquidations	2'005	2'296	2'332	1.6%
■ Stock final 31.12	986	959	1'028	7.2%

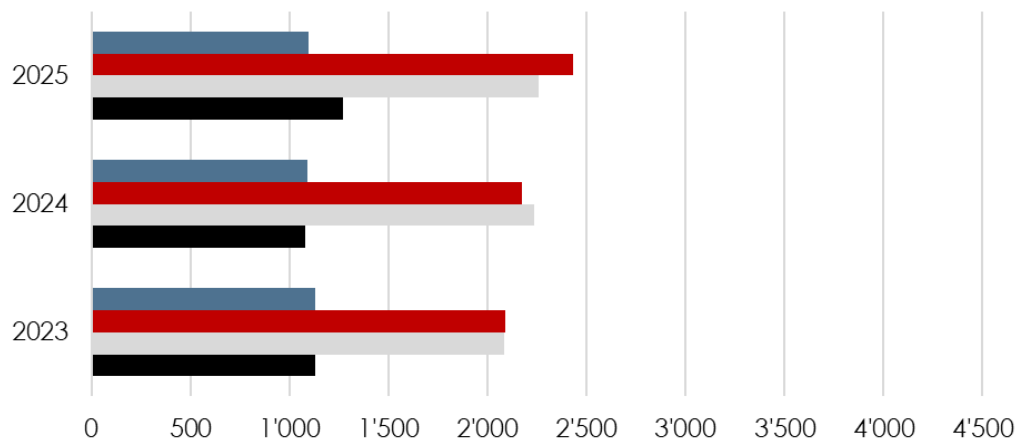
Le nombre de dossiers entrés à l'Office régional du Bas-Valais a progressé de 2'250 à 2'387, soit une hausse de 6.1%. Le nombre de dossiers liquidés a également augmenté, mais dans une moindre mesure (+1.6%). Dans ce contexte, le stock final s'est accru de 7.2% par rapport à 2024, traduisant une augmentation des dossiers en suspens malgré une activité soutenue.

Comme expliqué, cette augmentation est due aux nombreux changements au sein du corps des magistrats. Deux magistrats ont quitté l'institution, deux ont bénéficié d'un congé maternité et le premier procureur est en arrêt maladie.

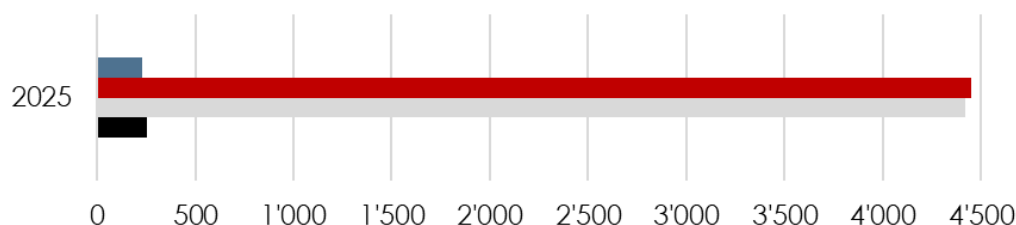
5.4. Office régional du Valais central (MPC)

Comparaison annuelle des stocks, entrées et liquidations

Sans les infractions de masse



Infractions de masse 2025



	2023	2024	2025	Ecart 24/25
■ Stock initial 01.01*	1'132	1'093	1'101	0.7%
Infractions de masse	181	242	227	-6.2%
■ Entrées*	2'090	2'175	2'432	11.8%
Infractions de masse	4'168	4'143	4'452	7.5%
■ Liquidations*	2'085	2'236	2'257	0.9%
Infractions de masse	4'171	4'119	4'419	7.3%
■ Stock final 31.12*	1'131	1'080	1'276	18.1%
Infractions de masse	184	218	260	19.3%

* Total sans les infractions de masse

Le nombre de dossiers entrés à l'Office régional du Valais central (hors infractions de masse) a nettement progressé, passant de 2'175 à 2'432, soit une hausse de 11.8%. Le nombre de dossiers liquidés a également augmenté, mais de manière plus modérée (+0.9%). Dans ce contexte, le stock final a fortement crû de 18.1%, traduisant une accumulation des dossiers en cours malgré une activité soutenue. Il convient également

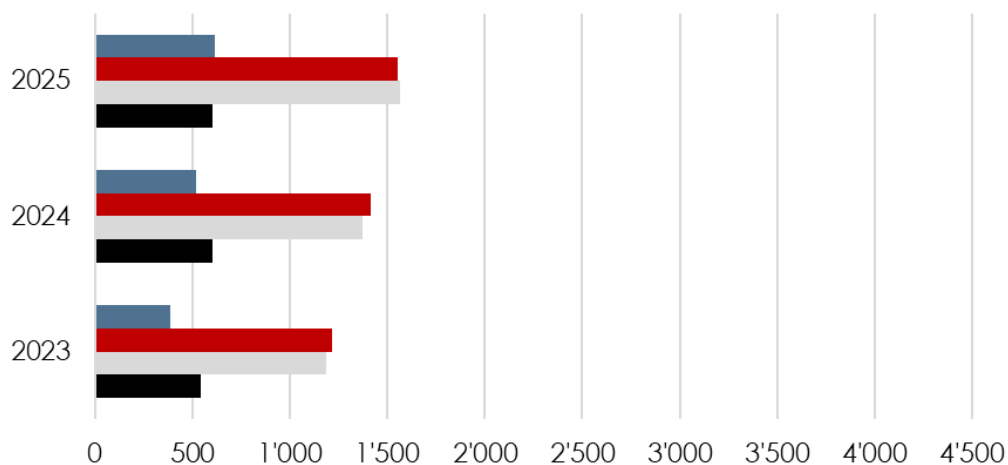
de relever l'absence d'une magistrate en raison d'un congé maternité, qui a impliqué une nouvelle distribution des dossiers.

S'agissant des infractions de masse, les entrées ont augmenté de 7.5% et les liquidations ont suivi une évolution comparable (+7.3%). Le stock final a ainsi progressé de 19.3%, indiquant une charge de travail en hausse dans ce domaine également.

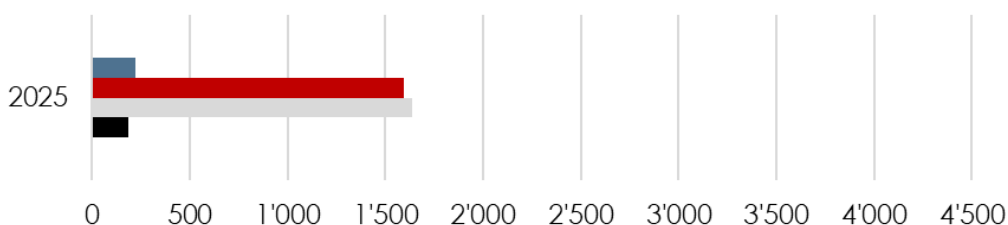
5.5. Office régional du Haut-Valais (SAO)

Comparaison annuelle des stocks, entrées et liquidations

Sans les infractions de masse



Infractions de masse 2025



	2023	2024	2025	Ecart 24/25
■ Stock initial 01.01*	387	519	613	18.1%
Infractions de masse	277	250	223	-10.8%
■ Entrées*	1'217	1'415	1'548	9.4%
Infractions de masse	2'117	2'474	1'604	-35.2%
■ Liquidations*	1'189	1'371	1'562	13.9%
Infractions de masse	2'054	2'453	1'641	-33.1%
■ Stock final 31.12*	541	605	599	-1.0%
Infractions de masse	214	229	186	-18.8%

* Total sans les infractions de masse

Le nombre de dossiers entrés à l'Office régional du Haut-Valais (hors infractions de masse) a augmenté de 1'415 à 1'548, soit une hausse de 9.4%. Les liquidations ont progressé plus fortement encore (+13.9%), ce qui a permis de stabiliser le volume des dossiers en cours. Le stock final a ainsi légèrement diminué de 1% par rapport à 2024. Il convient de souligner ici l'important effort consenti par les magistrats sachant qu'une magistrate était également absente en raison d'un congé maternité.

S'agissant des infractions de masse, les entrées ont nettement reculé (-35.2%), tout comme les liquidations (-33.1%). Dans ce contexte, le stock final a baissé de 18.8%, traduisant une diminution sensible de la charge dans ce domaine. Cette diminution n'est que transitoire et principalement liée aux flux migratoires.

6. FINANCES ET INFORMATIQUE

6.1. Finances

Le ministère public fournissant exclusivement des services, les sommes mises à sa disposition par voie budgétaire servent essentiellement à couvrir des frais de fonctionnement (salaires, loyers, honoraires et prestations).

Il assure en outre, par son budget, le déficit de fonctionnement du service de médecine légale de l'Hôpital du Valais et assume financièrement 0.5 EPT d'un ingénieur système auprès du service cantonal de l'informatique, en contrepartie des prestations fournies par ce service. Toutefois, aucun ingénieur système du service cantonal de l'informatique n'est rattaché directement au ministère public.

Le ministère public a ouvert une relation auprès de Crypto Finance AG afin de disposer d'une solution pour la vente et, le cas échéant, le stockage des cryptomonnaies. Un processus a été établi par la magistrate spécialisée en cybercriminalité, en collaboration avec la Section Cybercrim de la Police cantonale valaisanne, pour la saisie des cryptomonnaies.

6.2. Frais de procédure mis à la charge de l'Etat

Les montants mis à disposition de l'institution doivent également permettre le paiement de sommes qui ne peuvent être anticipées avec précision, parmi lesquelles les frais de procédure et les indemnités mis à la charge de l'État, ainsi que ceux en lien avec la défense d'office et l'assistance judiciaire.

C'est l'occasion de rappeler que les montants versés au titre de la défense d'office et de l'assistance judiciaire doivent systématiquement être supportés par l'État dans un premier temps, à charge pour ses services d'en réclamer le remboursement au bénéficiaire qui succombe dès que sa situation financière le permet (cf. art. 135 al. 4 et 138 CPP).

Les montants ainsi recouverts ne sont pas imputés au budget du ministère public.

	2023	2024	2025	Ecart 24/25
Office régional du Haut-Valais	590'883	737'915	953'960	29.3%
Office régional du Valais central	931'743	950'865	1'502'300	58.0%
Office régional du Bas-Valais	932'141	963'257	946'496	-1.7%
Office central	275'555	177'200	374'569	111.4%
Total	2'730'322	2'829'236	3'777'324	33.5%

6.3. Informatique

À la suite des travaux préparatoires de 2024, le programme *eJustice VS* est entré en 2025 dans une phase décisive. Porté conjointement par le Tribunal cantonal, le Ministère public et le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), ce programme concrétise et accompagne la transformation numérique de la chaîne judiciaire valaisanne.

L'objectif pour 2025 était clair : poser des fondations structurelles, légales et techniques solides pour garantir une transition maîtrisée vers le dossier judiciaire numérique au cours de ces prochaines années.

2025 : Des fondations solides et une gouvernance établie

L'année écoulée a permis de stabiliser les structures de pilotage indispensables à un programme de cette envergure. Le Comité de pilotage, le Comité de programme ainsi que les responsables de projets et du programme ont été nommés. S'appuyant sur une large majorité de collaborateurs issus des partenaires du programme, cette organisation garantit une connaissance approfondie du système étatique, des structures et des enjeux métiers, tout en assurant une expertise dédiée pour chaque domaine.

Sur le plan financier, le Conseil d'État a validé les processus d'autorisation, accordant ainsi sa confiance au programme et garantissant une gestion centralisée et rigoureuse des engagements.

Les avancées majeures de 2025 se déclinent selon trois axes :

- **Place de travail numérique** : Les travaux pour le remplacement des solutions actuelles ont progressé significativement. Après avoir intégré les besoins métiers via des ateliers collaboratifs, le cahier des charges de l'appel d'offres public est en phase finale de rédaction pour une publication au premier trimestre 2026.
- **Expérimentation concrète** : La mise en place d'une « Salle d'audience 4.0 » pilote au sein du ministère public a permis de tester les équipements fournis par le projet fédéral *Justitia 4.0*. Cette étape a été déterminante pour évaluer les mesures architecturales et techniques requises. Des visites ont également été proposées aux collaborateurs des entités partenaires.
- **Cadre légal** : Un premier jalon législatif a été franchi avec l'approbation par le Conseil d'État de la loi d'adhésion à la corporation « *justitia.swiss* » permettant l'accès à la plateforme de communication dans le domaine judiciaire par les autorités valaisannes. Ce texte a été présenté à la Commission des institutions et de la famille et sera soumis au Grand Conseil au premier semestre 2026.

2026 : Perspectives et décisions majeures

L'année 2026 s'annonce comme une période d'activités intenses, marquée par des décisions structurantes pour l'ensemble des parties prenantes.

L'effort se concentrera sur l'acquisition et l'adaptation de la nouvelle solution IT et les travaux de préparation pour l'Application du dossier judiciaire (ADJ).

Parallèlement, les travaux d'intégration et d'interfaçage des outils métiers (Police, SA-PEM, SCN, APEA, etc.) avec la nouvelle solution IT et les outils fédéraux débuteront. La plateforme *justitia.swiss* sera progressivement déployée afin de permettre la réception de communications via ce canal dès 2027 ou 2028, selon le calendrier des ordonnances liées à la LPCJ.

Sur la base de la salle pilote, des appels d'offres seront lancés pour les équipements multimédias et les mesures architecturales (climatisation, électricité, etc.) nécessaires

dans les salles d'audience. Enfin, la stratégie de gestion du changement sera mise en œuvre afin de soutenir les collaborateurs. L'adoption de ces nouveaux outils représente un défi majeur, qui sera accompagné par une communication active et transparente ainsi que par un soutien adapté.

Le programme *eJustice VS* poursuit sa progression tout en restant aligné sur les échéances et livrables fédéraux. La collaboration étroite entre les services de l'État et le pouvoir judiciaire sécurise chaque étape de cette transformation profonde, au service d'une justice plus moderne et efficiente.

eJustice VS - Chiffres clés

21 millions de francs de budget

320 personnes touchées dans les tribunaux et le ministère public

2030 année cible pour l'intégration complète

7. REMERCIEMENTS

À l'heure d'écrire ces lignes, je ne peux que souligner à quel point le travail de procureur nécessite un engagement important. Quelle que soit la décision prise, elle fera l'objet de critiques, que ce soit d'un prévenu ou d'une victime, mais aussi des médias et de la population dans son ensemble. Le procureur doit accomplir sa mission dans la plus totale indépendance, sans subir une quelconque pression, d'où qu'elle vienne. Il doit appliquer la loi et agir au plus proche de sa conscience.

Je tiens à souligner le travail essentiel de toutes les personnes œuvrant sans relâche, dans l'ombre et sans lesquelles le ministère public ne pourrait assumer la charge de travail qui lui incombe. Un merci tout particulier s'adresse au personnel d'intendance, aux huissiers, à l'huissier-concierge, aux secrétaires de direction et aux collaborateurs administratifs. Il m'aurait été personnellement impossible d'exercer ma fonction sans le soutien de toutes celles et ceux qui œuvrent à mes côtés.

Ce ne sont à nouveau pas loin de 13'000 dossiers qui ont été liquidés en 2025. Les décisions sont soigneusement motivées et présentent une qualité rédactionnelle et juridique solide et équilibrée. Je suis fier de pouvoir compter sur chacune et chacun œuvrant au sein du ministère public.

Le rapport de l'année passée constituait un signal d'alerte qui a été entendu en décembre 2025 avec l'allocation de ressources supplémentaires. Ces moyens additionnels permettront non seulement d'alléger la charge de travail des collaboratrices et collaborateurs, mais également de résorber le stock de dossiers et d'assurer un traitement plus efficace des affaires.

Des remerciements particuliers sont adressés aux autorités politiques, tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil, pour l'attention portée à cette situation et pour le soutien concret apporté au ministère public.

Ce merci s'adresse avec un brin d'émotion, au Commandant Varone, qui a rendu son commandement à la fin de l'année. Les deux années de collaboration ont été inspirantes et humainement riches. Le rapport de confiance était total, tant avec lui qu'avec son état-major.

Le principal partenaire du ministère public dans la conduite des enquêtes, à savoir les agents de Police cantonale effectuent un travail important et de qualité, compte tenu des ressources disponibles. J'ai pu, en tout temps, compter sur un engagement sans faille de tous. Je les remercie sincèrement.

Veuillez agréer, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président du Conseil de la magistrature, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la magistrature, Monsieur le Président du Conseil d'État, Madame la Conseillère d'État, Messieurs les Conseillers d'État, l'assurance de ma haute considération.

La procureure générale

Beatrice Pilloud



Responsable de la publication

Beatrice Pilloud, procureure générale
Maurizio Antonelli, secrétaire général

Edition/coordination

Sabine Volluz, collaboratrice administrative
David Péter, collaborateur économique

Traduction

Dr Milan Kryka, procureur (MPG)

Photo

Amélie Hofer

Site web

Ministère public du canton du Valais
<https://www.vs.ch/web/mp/jahresberichte>

MINISTERE PUBLIC DU CANTON DU VALAIS
Rue des Vergers 9
Case postale
1950 Sion 2
Tél. +41 27 607 86 00